



**UNE TAXE DE PLUS
DANS LES DENTS?**

NON

le 10 février

**à une
assurance
dentaire
obligatoire**

www.non-assurance-dentaire-obligatoire.ch

BONNES QUESTIONS – BONNES REPONSES

Que veulent les auteurs de l'initiative cantonale sur le remboursement des soins dentaires ?

Ils souhaitent que l'Etat institue une assurance obligatoire qui ne rembourse que les soins dentaires de base.

Comment cette assurance dentaire obligatoire serait-elle financée ?

Cette assurance serait financée, pour les personnes cotisant à l'AVS, par des cotisations salariales prélevées paritairement auprès de l'employé et de l'employeur et, pour les autres, par les impôts. Les initiants annoncent un prélèvement paritaire de l'ordre de 1%.

Quelles seraient les conséquences d'une assurance dentaire obligatoire sur les rapports entre le médecin-dentiste et le patient ?

Aujourd'hui, c'est d'un commun accord entre le patient et le médecin-dentiste que le traitement est choisi. Il tient compte ainsi des intérêts du patient. Il n'en serait plus de même avec une assurance obligatoire qui permettrait un droit de regard sur la bouche du patient. Le libre choix thérapeutique ne serait plus garanti non plus.

Quelles prestations une assurance dentaire obligatoire prendrait-elle en charge ?

L'assurance dentaire obligatoire ne rembourserait que les soins de base, c'est-à-dire ceux qui sont les plus simples. Le patient devrait payer de sa poche tout le reste, par exemple les frais d'orthodontie, les soins esthétiques, les implants dentaires ou les couronnes. Autrement dit, avec une assurance dentaire obligatoire, il faudra payer cette assurance, mais aussi les soins dentaires.

Qu'est-ce que chacun d'entre nous peut faire pour contribuer à réduire sa facture des soins dentaires ?

Une hygiène bucco-dentaire appropriée permet d'éviter la plupart des affections dentaires. Une visite de contrôle annuelle chez son médecin-dentiste, bien moins chère qu'une assurance dentaire obligatoire, contribue encore à l'effort de prévention.

Que faire si le budget est insuffisant pour payer le médecin-dentiste ?

Même lorsqu'elles ne bénéficient pas de l'aide sociale, les personnes exposées au risque de pauvreté peuvent obtenir un soutien financier d'œuvres d'entraide telles que Pro Infirmis, Pro Senectute ou le Secours suisse d'hiver. Par ailleurs, les services sociaux des communes peuvent aussi, le cas échéant, apporter de l'aide.

Existe-t-il un dispositif genevois de prise en charge de la santé dentaire des jeunes ?

Oui, entre 4 et 12 ans, une éducation à la santé dentaire dans le cursus scolaire est effectuée ainsi qu'un contrôle dentaire annuel gratuit. Jusqu'à 18 ans, les jeunes ont la possibilité de bénéficier également de soins dentaires spécialisés et de qualité à des tarifs adaptés aux conditions sociales des familles (barème établi en fonction du revenu déterminant unifié).

Le dispositif genevois répond déjà de manière adaptée aux besoins en matière de santé bucco-dentaire et s'inscrit dans la droite ligne des constats et actions préconisées par les organismes été experts en matière de soins bucco-dentaires et de leur prise en charge efficiente. C'est ce système qui a permis de faire baisser la prévalence des caries de 90% durant les 50 dernières années.

Quels sont les résultats de l'assurance dentaire obligatoire à l'étranger ?

Des études sur la prise en charge des soins dentaires dans plusieurs pays européens (France, Suède, Pays-Bas) ont montré qu'une assurance dentaire obligatoire n'offre pas de couverture intégrale des soins. Malgré le système social mis en place, de nombreuses personnes renoncent tout de même à des soins dentaires par manque de moyen (source : OBSAN 2013). En Suisse, seuls 3,4% des patients suisses

renoncent à se rendre chez un médecin-dentiste pour des raisons économiques (Source : OFS 2016).

CONCLUSION

Les patients et la santé publique suisses disposent aujourd'hui d'un système de soins dentaires qui a fait ses preuves. Une assurance dentaire obligatoire impliquerait des coûts énormes pour tout un chacun afin de servir une prestation sans aucun lien avec le marché du travail.

Par ailleurs, cette assurance dentaire obligatoire affecterait la qualité actuelle des soins, ce qui n'est pas souhaitable. En d'autres termes, cette assurance obligatoire de soins dentaires serait non seulement coûteuse, mais également trompeuse car seuls les soins de base seraient pris en charge.

Comité « NON à une assurance dentaire obligatoire », CP 5278, 1211 Genève 11